



Je suis intermittent du spectacle

Vous êtes intermittent du spectacle ?

Votre santé au travail fait l'objet d'un suivi médical obligatoire

En partenariat avec Thalie Santé, notre service vous accompagne pour organiser facilement votre visite médicale..

Un suivi médical adapté aux spécificités des intermittents

Travailler dans le spectacle ou la création, c'est souvent vivre au rythme des tournées, des horaires décalés et des environnements variés.

La visite médicale des intermittents du spectacle permet de :

- Faire le point sur votre santé en lien avec votre métier
- Anticiper les risques physiques, psychiques et professionnels
- Bénéficier de l'accompagnement d'un médecin du travail connaissant les réalités de votre profession



Comment organiser votre visite médicale ?

 Obtenez votre bon de prise en charge

Délivré par votre employeur ou thalie santé, ce document est indispensable pour planifier votre visite.

 Contactez nous par :

- Téléphone : 05 59 25 61 08 (Bayonne) ou 05 59 51 98 51 (Saint Jean de Luz)
- E-mail : s.maya@astpb.com (Bayonne) ou sjl@astpb.com (Saint Jean de Luz)

Afin de finaliser votre demande, merci de nous transmettre :

-  [Le formulaire complété](#),
-  ainsi que votre bon de prise en charge.

 Bon de prise en charge non reçu ou perdu ?

Aucun souci !

 Rendez-vous sur la page "[Contact](#)" et remplissez le formulaire de demande ou par téléphone au 01 49 27 60 00.

Vous recevrez votre bon directement par e-mail.

 Dès réception de votre formulaire complété et de votre bon de prise en charge, nous vous confirmerons votre rendez-vous par retour de mail.

Vous serez reçu par un professionnel spécialisé en santé au travail — médecin ou infirmier(ère) — soumis au secret médical et respectant strictement les règles déontologiques.

Aucune information sur votre état de santé ne sera communiquée à votre employeur ou à un tiers. L'employeur ne sera informé que de votre aptitude à occuper votre poste de travail.